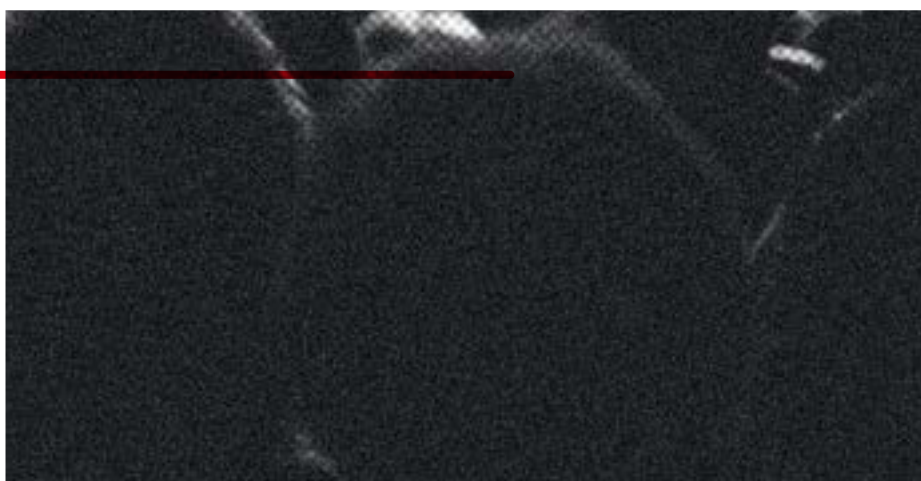
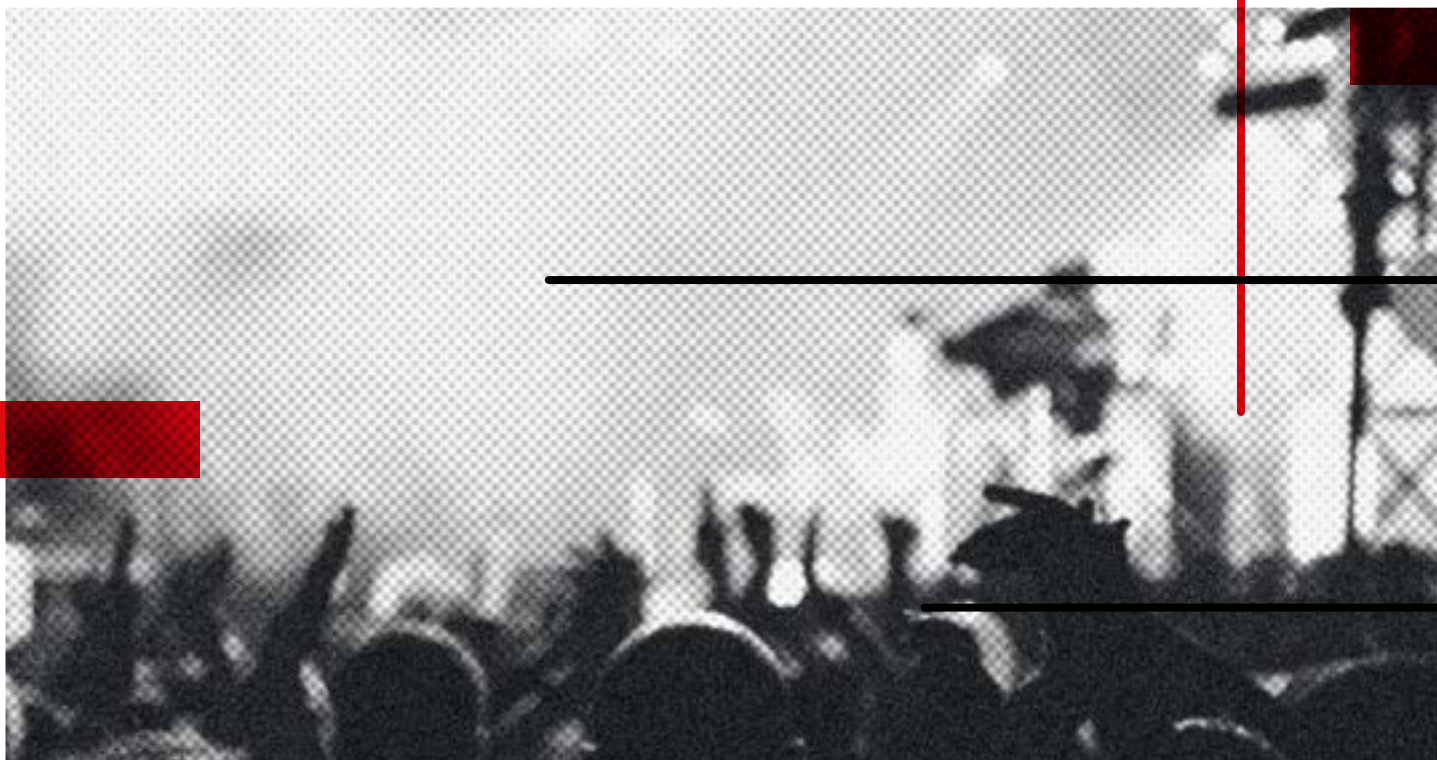


RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs

IRCEC

- 3 Édito
- 4 L'IRCEC
- 5 Chiffres clés
- 6 Faits marquants
- 9 Action sociale
- 10 Administration

Baromètre des régimes

- 12 Le RAAP conserve sa vitalité
- 18 Le RACD reste stable
- 20 Le RACL viable à long terme

Finance et organisation

- 22 Comptes sociaux
- 28 Gestion financière et immobilière
- 30 Stratégie financière
- 32 Vos représentants
- 34 Organigramme

ÉDITO

OLIVIER DELEVINGNE

PRÉSIDENT DE L'IRCEC ET PRÉSIDENT DU RACL

Chères consœurs, chers confrères, adhérents et prestataires de la Caisse nationale de retraite complémentaire IRCEC.

Les membres des Conseils d'administration m'ont accordé leur confiance en m'élisant, début 2024 à l'occasion d'une nouvelle mandature de six ans, président du Régime des auteurs et compositeurs lyriques (RACL), puis président de l'IRCEC.

Je suis extrêmement fier d'œuvrer au sein d'un organisme de sécurité sociale créé, il y a plus de soixante ans, par les artistes-auteurs eux-mêmes.

Conscient du poids de cet héritage, j'ai l'honneur de vous présenter ce document qui synthétise l'ensemble des activités portées par l'IRCEC en 2023.

Je veux adresser mes plus chaleureux remerciements aux

Sans vous, sans nous,
nous ne disposerions
pas d'un organisme
de sécurité sociale
résolument tourné
vers l'avenir.

autrices et aux auteurs qui, durant six années, ont siégé dans l'ensemble des Commissions ainsi que dans les Conseils d'administration, éclairant par leur implication et leur professionnalisme les débats et les stratégies d'action dont vous allez prendre connaissance.

Sans vous, sans nous, nous ne disposerions pas aujourd'hui d'un organisme de sécurité sociale résolument tourné vers l'avenir,

qui est le meilleur dispositif social dont nous pouvions rêver, au service de la grande diversité de nos métiers de la création. J'en profite également pour adresser un message amical au président Patrick Lemaître qui, pendant plus de vingt ans et jusqu'en décembre 2023, a consacré son énergie communicative à l'essor de la Caisse et de ses régimes.

Je vous encourage vivement, que vous soyez cotisant ou retraité, à découvrir le travail mené par nos services qui, au quotidien, sont les acteurs impliqués dans le bon fonctionnement de notre institution.

Je compte également sur vous toutes et vous tous pour continuer à être les promoteurs de nos régimes de retraite complémentaire, aussi bien au sein de nos métiers que face à celles et ceux qui voudraient les remettre en question. Le collectif et la capacité à savoir se réinventer, c'est notre force, hier comme aujourd'hui.

Bonne lecture et gardez à l'esprit que la création humaine l'emportera toujours.



L'IRCEC, PAR ET POUR LES ARTISTES-AUTEURS

Administrée par et pour les professionnels de la création, l'IRCEC est la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs. Chargée de gérer le RAAP, le RACD et le RACL, l'institution et ses régimes ont renouvelé leur gouvernance fin 2023.

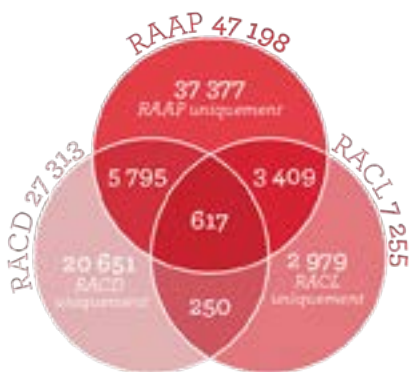
19
62

Création de l'IRCEC

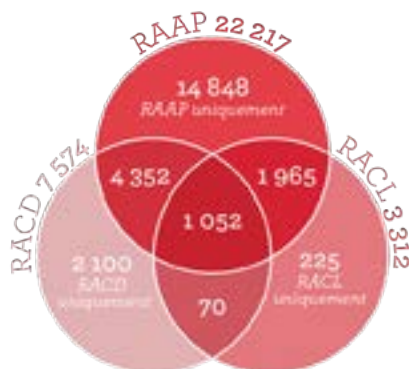
20
12

L'IRCEC devient une
Caisse nationale autonome

NOMBRE DE COTISANTS
AU 31 DÉCEMBRE 2023



NOMBRE DE RETRAITÉS*
AU 31 DÉCEMBRE 2023



(*) Prestataires de droits propres
et bénéficiaires de droits dérivés.

Rattachés au régime général pour leur retraite de base, les artistes-auteurs rémunérés sous forme de droits d'auteur cotisent pour leur retraite complémentaire auprès de l'Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création, plus connue sous son acronyme IRCEC. Cet organisme de sécurité sociale gère trois régimes complémentaires dotés, chacun, d'une autonomie comptable: un régime commun à l'ensemble des artistes-auteurs professionnels (le RAAP) et deux régimes spécifiques, l'un réservé aux auteurs et compositeurs dramatiques et aux auteurs de cinéma et de l'audiovisuel (le RACD) et l'autre dédié aux auteurs et compositeurs lyriques (le RACL).

UN RÉGIME COMMUN ET DEUX SPÉCIFIQUES

Le RAAP s'impose à tous les artistes-auteurs ayant atteint le seuil d'affiliation (9 513 euros en 2023): auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs et compositeurs d'œuvres musicales, dialoguistes de doublage, auteurs et compositeurs dramatiques et non dramatiques, auteurs de spectacles vivants et auteurs de films.

Le RACD s'adresse, lui, aux auteurs et compositeurs dramatiques du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, dès le premier euro.

Enfin, le RACL concerne les auteurs-compositeurs lyriques et les dialoguistes de doublage ayant atteint le seuil d'affiliation (2 903 euros en 2023).

SOLIDARITÉ INTER- GÉNÉRATIONNELLE

Les trois régimes complémentaires gérés par l'IRCEC (RAAP, RACD et RACL) sont partie prenante du système de retraite par répartition. Ils s'appuient sur le principe de la solidarité intergénérationnelle: les cotisations des actifs actuels servent ainsi au paiement des retraites.

SERVICE PUBLIC

L'IRCEC est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Son fonctionnement administratif et financier est régi par le code de la Sécurité sociale. Les règles des régimes RAAP, RACD et RACL, dont elle assure la gestion, sont également fixées par décrets et arrêtés. Son directeur peut émettre des contraintes pour le recouvrement des cotisations obligatoires.

UN MAILLAGE DE PARTENAIRES

Les déclarations sociales de revenus artistiques et les cotisations des artistes-auteurs au titre du régime de base sont gérées depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'Urssaf artistes-auteurs (Urssaf-AA). L'appel de cotisations RAAP édité au dernier trimestre se base sur l'assiette sociale transmise à l'IRCEC par l'Urssaf-AA. L'IRCEC recueille également des informations de la part des organismes de gestion collective (Sacem, SACD, Scam) et de professionnels (producteurs audiovisuels). Les anciennes entités Maison des artistes (MDA) et Agessa, désormais regroupées sous l'appellation Sécurité sociale des artistes-auteurs, continuent d'assurer les missions afférentes à l'affiliation des artistes-auteurs ainsi que les déclarations et paiements relatifs aux revenus antérieurs à 2019.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2023

46

salariés

56

administrateurs

92 011

adhérents

NOS ADHÉRENTS

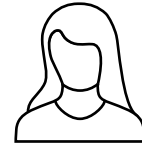
71 078

cotisants



62 %

d'hommes



38 %

de femmes

24 612

retraités et réversions



63 %

d'hommes



37 %

de femmes

155 435

demandes écrites



53 %

de courriers postaux



18 %

de courriers
électroniques

29 %

de messages via le portail
ou via le site info-retraite.fr

TRAITEMENT DES LIQUIDATIONS DE RETRAITE

3 879

demandes de pension
de droits propres

48 %

des dossiers
traités sous 3 mois

92 %

des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

382

demandes
de réversion

97 %

des dossiers
traités sous 3 mois

98 %

des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

LES FAITS MARQUANTS DE 2023



1 UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Les salariés de l'IRCEC se sont mobilisés pour fêter l'été 2023 dans un esprit solidaire. Ce sont ainsi pas moins de trente-six paniers-repas qui ont été concoctés dans nos locaux, avant d'être distribués le soir même à des personnes en difficulté, lors de maraudes assurées par l'association Gamelles pleines. Le mois de juin a également été rythmé par une journée « don du sang » (5,4 litres recueillis), une collecte au profit de l'association Lunettes sans frontière et une autre visant les produits d'hygiène et de beauté, auprès de l'association Bulles solidaires (17 kilos). Autant d'événements porteurs de sens pour nos équipes.

2 L'IRCEC EXPLIQUÉE EN VIDÉO

La série s'est enrichie de trois épisodes en 2023. Après son lancement en septembre 2022, la rubrique « Nos médias » répond aux questions suivantes : « Cotiser, c'est obligé? », « Cotiser au RAAP: je dois faire quoi? » et enfin « Est-ce qu'on peut toucher une retraite IRCEC tout en travaillant? ». Réponse en 1 minute 30, toujours aussi ludique et pédagogique!



Cotiser, c'est obligé ?

3 LA RÉFORME DES RETRAITES DONNE LE TON

Fin 2023, les Conseils d'administration des trois régimes de l'IRCEC ont adapté leurs règlements respectifs afin de tenir compte de la hausse de l'âge d'ouverture des droits à la retraite. Dans ce contexte, ils ont également intégré les possibilités de départs par anticipation.

Parallèlement, le Conseil d'administration du RACD a validé, d'une part, la mise en place d'une bonification de 10% de la pension de retraite complémentaire des auteurs ayant eu trois enfants, et d'autre part, une augmentation progressive, à compter du 1^{er} janvier 2025, de la cotisation de solidarité. Cette dernière passera de 1 à 4% d'ici à l'année 2027.

Par ailleurs, l'IRCEC poursuit son rôle en matière d'échange et de transmission d'informations au sein de l'inter-régimes afin de proposer au grand public (sur le site www.info-retraite.fr) une offre de services complète et harmonisée.

4 TOUJOURS PLUS DE SERVICES EN LIGNE

Offrir davantage de services dématérialisés aux artistes-auteurs et aux producteurs qui les déclarent est l'un des objectifs de notre Caisse. Au dernier trimestre de 2023, les adhérents ont notamment pu expérimenter le calcul automatique de leur appel à cotisations RAAP, intégrant les choix d'option. Plus besoin d'attendre l'envoi d'un nouveau courrier : l'appel de cotisations s'affiche instantanément et peut être réglé en ligne. L'historique des cotisations restant à payer, et celui de leur règlement partiel, est également complété. Parmi d'autres nouveautés, les ayants droit bénéficient en ligne d'un accès aux informations sur leur pension de réversion.

5 HOMMAGE À CLAUDE MÉDALE



Le 7 mai, nous avons perdu l'un de nos administrateurs au RAAP, Claude Médale. Photographe pour la presse, la publicité et l'édition, Claude affectionnait les plateaux de cinéma et de télévision. Fervent militant, très impliqué dans la vie associative et la défense de sa profession, il s'est investi au sein de l'Union des photographes créateurs (UPC), avant de rejoindre durablement le Conseil d'administration de l'Union des photographes professionnels (UPP). Il animait la section Nouvelle-Aquitaine de l'UPP, contribuant notamment à mettre sur pied, dès 2016, les premières rencontres adhérents RAAP, à Bordeaux et Anglet. Il était également membre du Conseil d'administration de la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (SAIF). Très apprécié de ses pairs, il avait vu son mandat d'administrateur au RAAP renouvelé en janvier 2018.

7 INAUGURATION DE LA SALLE GEORGES-BREVIÈRE

Administrateur du régime commun IRCEC (devenu RAAP) de 1962 à 2017, réélu trois fois à la tête du régime IRCEC (en 1994, 1999 et 2005), le graphiste et affichiste Georges Brevière aura aussi été le premier président de la Caisse de retraite complémentaire IRCEC, de 2005 à 2011. Il nous a quittés dans les dernières heures de décembre 2022. Pour lui rendre hommage, les administrateurs de l'IRCEC ont décidé de donner son nom à la salle du Conseil. Une plaque a été posée en décembre 2023, en présence de son épouse, de ses fils et des administrateurs de l'IRCEC.



6 LES COMPTES DE L'IRCEC CERTIFIÉS SANS RÉSERVE

En juin 2023, et pour la sixième année consécutive, le Conseil d'administration de l'IRCEC a approuvé les comptes de la Caisse IRCEC de l'année précédente. Ces derniers avaient été préalablement certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

8 FIN DE MANDATURE

2023 était la sixième et dernière année de mandat des administrateurs des trois régimes RAAP, RACD et RACL ainsi que du Conseil de la Caisse IRCEC.

Par conséquent, les Conseils d'administration ont mis en place, à partir de juin 2023, les éléments permettant leur renouvellement au 1^{er} janvier 2024 : commission électorale en charge de superviser chaque étape du processus, sélection d'un prestataire de services via une procédure d'appel d'offres afin d'accompagner l'IRCEC dans les différentes étapes électorales, etc.

Les membres des différents Conseils ont ainsi été renouvelés ou reconduits dans leurs fonctions à compter du 1^{er} janvier 2024. Les premiers Conseils se sont tenus dans la foulée afin d'installer les différentes instances des régimes et de la Caisse IRCEC.

À LA RENCONTRE DE NOS ADHÉRENTS

2 FÉVRIER – Webinaire réalisé avec nos partenaires de la Sécurité sociale des artistes-auteurs (2S2A), diffusé en direct.

21 MARS – Diffusion sur YouTube d'un webinaire sur la retraite complémentaire, avec le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac).

16 MAI – Matinée d'information organisée à l'hôtel de Massa (Paris-14^e) avec les auteurs de la Société des gens de lettres (SGDL), les Scénaristes de cinéma associés (SCA) et l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF).

25 MAI – Le directeur de l'IRCEC, Victor Galvao, a été convié pour animer le volet «retraite complémentaire» de la quatrième édition du séminaire organisé à Paris par l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac).

26 MAI – Lancement de la première Journée de la protection sociale Sacem. Conférence en plénière (retraite, formation) et entretiens individuels IRCEC sur rendez-vous ont rythmé l'événement, organisé à Neuilly-sur-Seine (92), aux côtés de nos partenaires de l'Urssaf-AA, la 2S2A, la Smacem, l'Afdas, etc.



30 JUIN – Une délégation de l'IRCEC (communication/social) a répondu à l'invitation de la directrice de la Maison nationale des artistes de Nogent-sur-Marne (94), pour visiter cette maison de retraite privilégiant l'accueil d'artistes-auteurs et intégrant une galerie d'exposition.

4 JUILLET – Table ronde sur «les écosystèmes administratifs de la photographie» et rencontre de nos adhérents RAAP à l'occasion du célèbre festival d'Arles (13), aux côtés de l'Union des photographes professionnels (UPP).



14 SEPTEMBRE – Le Syndicat des producteurs indépendants (SPI) nous a accueillis pour animer dans ses locaux (Paris-11^e) une session sur le précompte de la cotisation à destination des producteurs, retransmise en direct.



23 SEPTEMBRE – Matinée professionnelle sur la retraite des auteurs à l'occasion du 11^e Festival interplanétaire de bande dessinée de Reims (51, FIBDR). Un événement organisé sous chapiteau, avec le soutien de l'association Théâtre, rencontre et action culturelle (Trac).



19 OCTOBRE – L'assistante de service social de l'IRCEC s'est rendue à Nantes (44) pour y présenter notre activité aux travailleurs sociaux de la Carsat de la région Pays de la Loire.

25 OCTOBRE – Atelier sur la retraite complémentaire à destination des auteurs de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD, Paris-9^e).

14 NOVEMBRE – L'Union des producteurs de cinéma (UPC) nous a invités à animer une session d'information, en matinée, sur le précompte de la cotisation des auteurs de l'audiovisuel (Paris-1^{er}).

Atelier «retraite complémentaire» l'après-midi avec les membres de l'Association de gestion agréée des créateurs en arts graphiques et plastiques (Artaga), lors de son assemblée générale annuelle (Paris-17^e).

LES RÉGIMES DE L'IRCEC TOUJOURS AUSSI SOLIDAIRES

L'action sociale de l'IRCEC bénéficie chaque année aux adhérents en situation de fragilité économique et sociale. En 2023, les Commissions des affaires sociales des trois régimes ont étudié 151 dossiers.

La mise en place de l'action sociale relève de la compétence de la Caisse nationale IRCEC, qui en a donné délégation aux régimes RAAP, RACD et RACL. À ce titre, les trois régimes disposent chacun d'une Commission des affaires sociales et d'inaptitude (Casi), dotée d'un budget voté chaque année par leurs Conseils d'administration.

Depuis septembre 2016, une assistante de service social salariée de l'IRCEC est notamment chargée d'instruire les demandes. Elle coordonne et gère les dossiers adressés aux trois régimes. L'action sociale individuelle peut prendre la forme d'une aide financière ou technique, elle peut être occasionnelle ou renouvelable, remboursable ou à fonds

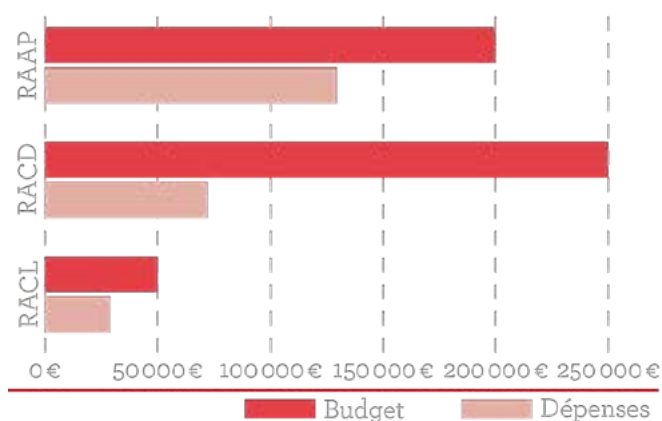
perdus. Les demandes s'effectuent dans l'espace adhérent via le formulaire téléchargeable, qui doit être adressé à notre assistante de service social, accompagné de toutes les pièces utiles à l'étude de la situation. L'envoi peut également se faire par courrier postal.

Au total, en 2023, les commissions des trois régimes ont examiné 151 dossiers. Le nombre de demandes reçues, tous régimes confondus, marque une hausse de 27% par rapport à 2022 (ce qui représente 66% d'augmentation rapporté à 2021). Si l'on analyse le profil des demandeurs RAAP, 87% sont des cotisants et 13% des prestataires ou ayants droit. Au RACD, les demandes sont réparties à 83% sur les cotisants et à 17% sur les prestataires. Au RACL, les

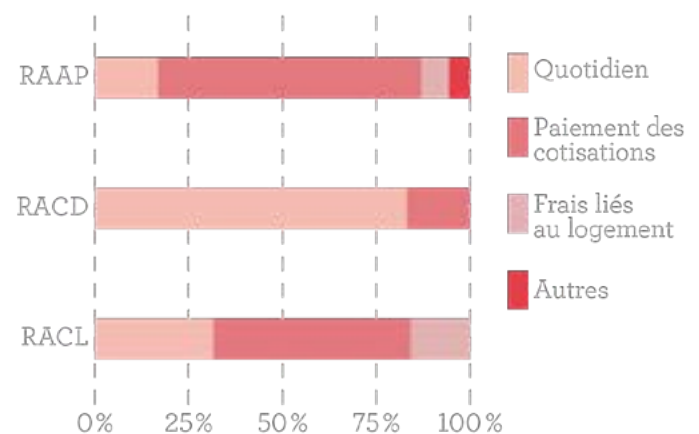
cotisants sont à l'origine de l'intégralité des demandes. Concernant les motifs exprimés, ils portent principalement, au RAAP et au RACL, sur l'aide au paiement de cotisations, puis sur l'aide au quotidien. Au RACD, en revanche, c'est majoritairement l'aide au quotidien qui motive les requêtes.

La Commission statue selon l'urgence établie des demandes des auteurs et de la dotation disponible. En 2023, l'aide moyenne octroyée aux demandeurs par les Commissions s'élève à 1 198 euros au RAAP, 3 000 euros au RACD et 1 533 euros au RACL. Les dotations 2023 dédiées à l'action sociale ont été renouvelées à hauteur de 200 000 euros au titre du RAAP, 250 000 euros pour le RACD et 50 000 euros pour le RACL.

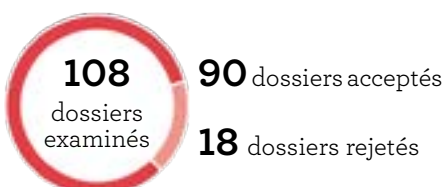
DOTATIONS ET DÉPENSES DE L'ACTION SOCIALE EN 2023



MOTIFS DES DEMANDES EN 2023



RAAP



RACD



RACL





« DU NUMÉRIQUE ET DE L'HUMAIN »

Victor Galvao est le directeur de l'IRCEC, la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs, depuis février 2022, après y avoir exercé les fonctions de responsable juridique et institutionnel.

Quels projets resteront, pour vous, attachés à l'année 2023 ?

V. G. • L'amélioration de la qualité de l'accompagnement de nos adhérents reste l'une de nos priorités. Fin 2022, tous nos services en ligne sont devenus accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos équipes enrichissent constamment les outils mis à disposition des artistes-auteurs et des producteurs audiovisuels. À titre d'exemple, depuis le dernier trimestre de 2023, le calcul annuel de la cotisation RAAP se fait automatiquement en ligne. Les artistes-auteurs peuvent aussi retrouver dans leur espace personnel le détail de leur compte et suivre précisément le règlement (total ou partiel) de leurs cotisations.

Nous associons à ces développements informatiques une communication globale : l'IRCEC participe à des webinaires visibles de n'importe où, en région ou hors métropole, mais s'affirme également en développant des supports vidéo, ludiques et pédagogiques. Mais nous ne misons pas tout sur le numérique, nos administrateurs et moi-

même restant intimement persuadés que l'humain doit rester central. Rien ne remplace la relation et les échanges avec nos conseillers. Il est possible de les rencontrer tous les jours dans nos locaux, avec ou sans rendez-vous, mais aussi sur le terrain, que ce soit à Arles lors des Rencontres photographiques, au Festival de la bande dessinée de Reims ou aux Rencontres de la protection sociale de la Sacem.

2023 a aussi vu le renouvellement des membres des différents Conseils d'administration...

V. G. • Effectivement, cela figure en bonne place au rang des grandes étapes de l'année 2023. Ce rendez-vous institutionnel s'est déroulé au cours du second semestre, parallèlement aux autres projets. Dès le mois de juin, des administrateurs de chaque catégorie professionnelle ont été élus pour constituer une commission électorale, chargée de superviser chaque étape de la procédure. Un prestataire de services a été sélectionné au terme d'un appel d'offres pour nous accompagner dans

la dématérialisation des élections, des audits de sécurité ont eu lieu, etc. C'est une organisation assez lourde pour une structure comme la nôtre, mais essentielle pour garantir un processus électoral sans faille.

Outre l'organisation technique, les administrateurs en poste et moi-même avons mené des actions de pédagogie pour présenter les missions et les engagements attendus des candidats à une fonction qui, pour rappel, est exercée à titre gratuit. Il s'agit de mandats d'une durée de six ans qui viennent s'ajouter aux activités professionnelles, et pour certains, à d'autres mandats associatifs, syndicaux, etc.

Les Conseils sont désormais installés et je suis convaincu que la nouvelle équipe d'élus, qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2024, saura relever les défis à venir aussi bien que les précédentes.

Quels autres projets se dessinent dans l'avenir immédiat ?

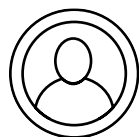
V. G. • Portés par l'envie de répondre à l'objectif de simplification administrative en 2024, nous avons fait évoluer la phase de déclaration annuelle de l'assiette sociale des artistes-auteurs. Dorénavant, les adhérents déclarent leur assiette sociale en ligne sur une période élargie lancée en même temps que celle de l'Urssaf des artistes-auteurs. Le montant de la cotisation annuelle due au RAAP s'affiche instantanément dans l'espace adhérent. Cette procédure est plus souple, plus rapide et, bien évidemment, sécurisée. Les artistes-auteurs ont la main sur leur cotisation annuelle et peuvent plus facilement décider de la mise en place d'un échéancier de paiement, par exemple. Il est important que les cotisants, futurs retraités de l'institution, soient acteurs de leur protection sociale.

LA DÉMATÉRIALISATION EN PROGRESSION

Grâce à un système d'information performant et à des portails dédiés, les personnes rémunérées sous forme de droits d'auteur peuvent régler en toute sécurité leurs cotisations en ligne, télécharger des attestations, prendre rendez-vous avec un conseiller, etc. Elles peuvent consulter le nombre de points cotisés durant leur carrière sur le site www.info-retraite.fr, qui centralise les informations des caisses de retraite, dont naturellement l'IRCEC. Nos adhérents se sont vite emparés de ces opportunités : ainsi, 77 891 artistes-auteurs ont activé leur espace privé depuis l'ouverture du service, en 2017. Ce dynamisme se retrouve parmi les maisons de production du cinéma et de l'audiovisuel : 4 852 ont créé leur compte. Avec 46 salariés pour 92 011 adhérents répartis sur trois régimes, l'IRCEC privilégie la dématérialisation, tout en préservant la dimension humaine et le dialogue. La prise en main par les artistes-auteurs des opportunités offertes par l'espace en ligne permet des relations plus rapides et plus fluides.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2023

ESPACE ADHÉRENT



77 891

comptes activés
fin 2023

7 925

comptes créés
en 2023

1 558

rendez-vous
pris en ligne

21 507

assiettes sociales
déclarées en ligne

37 055

actes de règlement
en ligne

3 987

étalements
de cotisations

109 099

téléchargements
de courriers

47 307

téléchargements
d'attestations

ESPACE PRODUCTEUR



4 852

comptes activés
depuis l'ouverture

777

comptes
créés en 2023

9 210

déclarations
en ligne

5 396

actes de règlement
en ligne

+ 687

règlements par
rapport à 2023

CAMPAGNES D'INFO



12

campagnes de
mailing ciblées

100 %

de taux d'ouverture
en campagnes d'appel

LE RAAP CONSERVE SA VITALITÉ

Avec des comptes certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC, le RAAP clôture 2023 sur un solde excédentaire. Ses réserves assurent à ses adhérents l'équivalent de vingt-cinq années de prestations.

Avec 47 198 cotisants en 2023, le RAAP retrouve un effectif semblable à celui observé avant que l'Urssaf artistes-auteurs vienne remplacer l'Agessa et la Maison des artistes (MDA) en matière de recueil de l'information sur les droits d'auteur. Une hausse sensible qui s'apparente davantage à une normalisation qu'à un véritable effet démographique. Cette situation ouvre néanmoins des perspectives intéressantes pour le régime RAAP d'autant que son effectif d'auteurs retraités a progressé en moyenne de 10,2% sur les cinq dernières années, l'effectif de cotisants n'augmentant en moyenne que de 2% par an sur la même période.

En cumulant gestion technique et gestion financière, le RAAP est largement excédentaire, à 96 millions d'euros en 2023. L'exercice échu ayant été favorable pour les marchés financiers, le solde de la gestion financière a fait ressortir à, lui seul, un excédent de 16 millions d'euros. Il vient en complément des 80 millions d'euros de solde technique. Ces derniers sont à mettre en perspective de la septième année de mise en œuvre de la réforme du RAAP, avec l'adoption d'un système de cotisation proportionnel aux revenus artistiques, qui a permis un surcroît de ressources pour le régime. En effet, avant cette réforme, la majorité des cotisants au RAAP optait pour la classe spéciale, qui proposait le montant forfaitaire le plus faible. Sous l'effet conjugué de la dynamique démographique et de la

réforme du système de cotisation au RAAP, le montant des cotisations a été multiplié par 6,1 entre 2007 et 2023. Il atteint ainsi près de 110 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023. Sur cette même période, les prestations ont progressé (*lire p. 16*), sans que l'on puisse mesurer la part qui revient à la Covid-19 de celle qui relève de la liquidation des générations du *baby-boom*.

En outre, le rendement technique du régime décroît régulièrement depuis 2004, avec une stabilisation sur les sept dernières années. Le rendement s'établit à 10,9% en 2023, alors qu'il était de 12,9% vingt ans plus tôt. Cette baisse a été permise par une augmentation de la valeur d'acquisition du point légèrement plus rapide que l'évolution de la valeur de service. En d'autres termes, l'effort sur le rendement technique du RAAP a été porté par les cotisants. Un fort réajustement de la valeur des points est intervenu en 2008 (+20,1%) afin d'assurer une revalorisation significative des pensions servies sans modifier le rendement du régime.

Au niveau financier, ces excédents alimentent les réserves du régime. Après affectation du résultat de l'exercice échu, elles devraient atteindre 707 millions d'euros au 31 décembre 2023, ce qui représente vingt-cinq années de prestations. D'après le scénario central issu des projections actuarielles du RAAP (réalisées en 2021 et mises à jour chaque année) et en l'état des paramètres du régime, le RAAP est donc viable à très long terme.

71%

de taux d'encaissement en 2023

25 années

de prestations détenues dans les réserves

PERFORMANCE DU RÉGIME

96 M€

de résultat comptable

L'année 2023 ayant été favorable pour les marchés financiers, des cessions de fonds et autres produits financiers ont eu lieu. Le résultat passe de - 2 millions d'euros en 2022 à + 16 millions en 2023. En intégrant gestion technique et gestion financière, le RAAP est largement excédentaire, à 96 millions en 2023.

707 M€

de réserves

Le RAAP dispose de réserves de l'ordre de 611 millions d'euros en fin d'exercice 2022. Les produits financiers dégagés par ces réserves déterminent, au même titre que les cotisations, les conditions de l'équilibre financier à long terme du régime. En intégrant le résultat 2023, les réserves atteignent 707 millions d'euros, soit l'équivalent de vingt-cinq années de prestations.

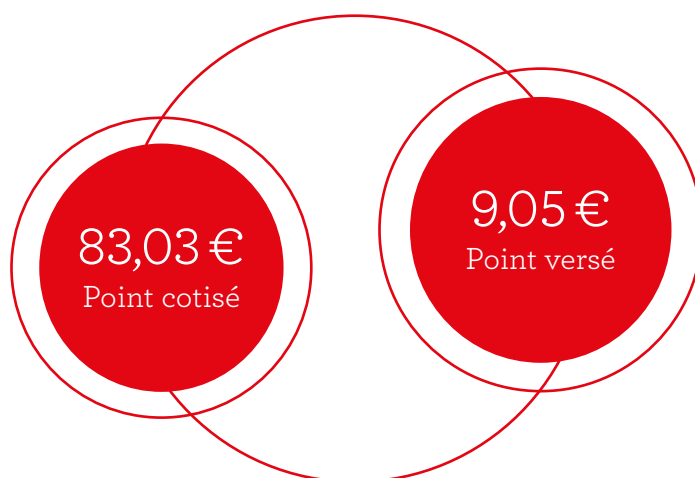
10,9%

de rendement

Cet indicateur correspond au rapport entre la pension perçue et les cotisations versées. Il permet de comparer entre eux les régimes de retraite, au regard de la « rentabilité ».

VALEUR DU POINT EN 2023

Le RAAP est un régime par points, dans lequel le montant de la retraite dépend du nombre de points acquis au cours de la carrière, multiplié par la valeur de service du point. En 2023, le point de retraite versé s'élevait à 9,05€. Dans le même temps, pour les actifs, la valeur d'achat (soit le point cotisé) représentait 83,03€.



PRESTATIONS VERSÉES EN UN AN

Le nombre de prestataires progresse chaque année. Sur les cinq dernières années, il a crû en moyenne de 10,2%. Entre 2022 et 2023, le montant global des pensions versées par le RAAP a augmenté de 14,7%, tous types de droits confondus.

28,32 M€

2023

+ 14,7%

24,68 M€

2022



5 997

auteurs bénéficiaires de
la Sofia en 2023

6,2 M€

de prise en charge Sofia en 2023

PARTICIPATION DE LA SOFIA

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) prend en charge 50 % de la cotisation RAAP des auteurs, écrivains, traducteurs, dessinateurs, illustrateurs ou photographes du livre dont une ou plusieurs œuvres ont fait l'objet d'un contrat d'édition en vue d'une publication et diffusion sous forme de livre, et qui tirent plus de la moitié de leurs revenus de l'exploitation de ces mêmes œuvres.

En 2023, la Sofia a maintenu cette prise en charge dans la limite des revenus perçus en droits d'auteur issus du livre et s'élevant à deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 87 984 € perçus sur l'année 2022. En pratique, l'IRCEC n'appelle que les 50 % non pris en charge par la Sofia. Ainsi, la Sofia reverse directement à l'IRCEC sa participation, ce qui permet aux adhérents du RAAP de ne régler que

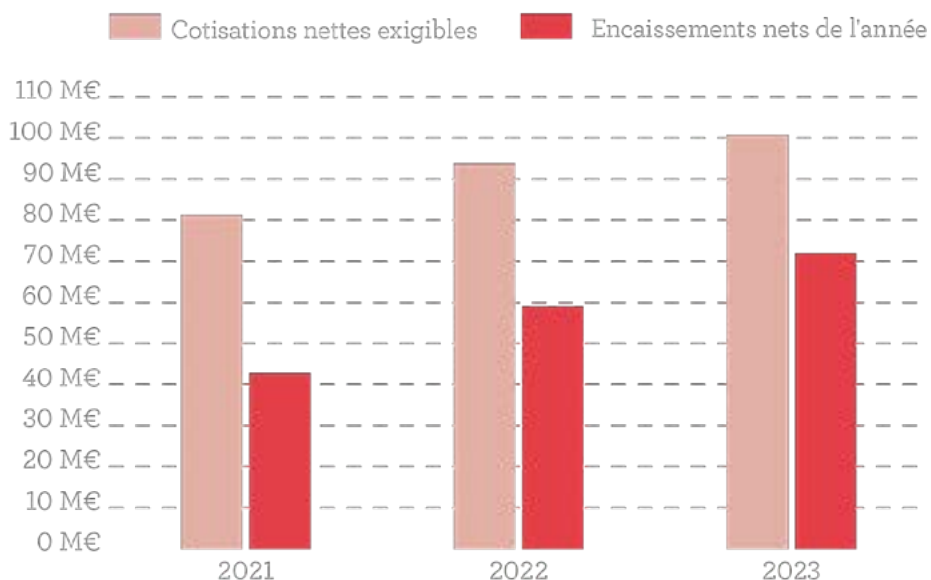
la moitié due. Parmi les 47 198 auteurs cotisant au RAAP en 2023, 5 997 ont bénéficié de cette prise en charge, soit 12,7 % des cotisants du régime.

Les écrivains sont les plus représentés parmi les bénéficiaires de la Sofia (47 % de l'effectif) et ce sont eux qui affichent les revenus annuels les plus élevés (44 000 € en moyenne). Suivent les auteurs et scénaristes de bandes dessinées (12 % et 40 000 €), les traducteurs (11 % et 26 000 €) et les illustrateurs (10 % et 37 000 €).

La participation de la Sofia s'élève à 6,2 M€ en 2023. Ce à quoi s'ajoute la masse financière des cotisations appelées et réglées par les auteurs du livre, représentant 7,2 M€. La différence entre la participation Sofia et le montant des cotisations appelées s'explique par l'écart entre le plafonnement du régime (3 PASS) et celui de la Sofia (2 PASS).

L'ENCAISSEMENT EN NETTE HAUSSE

L'appel de cotisations 2021 n'a pas été directement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19 et a été passé aux échéances traditionnelles. Fin 2021, il n'était toutefois pas complet et le taux d'encaissement s'établissait alors à 53 %. Au 31 décembre 2023, ces cotisations sont encaissées à 91 %. Même amélioration pour les cotisations du RAAP pour 2022 : elles sont encaissées à 63 % à la fin de l'année de référence, et à 83 % au 31 décembre 2023. Enfin, pour 2023, la direction comptable et financière de l'IRCEC calcule un taux d'encaissement à 71 % à la fin de l'année de référence.



UNE GESTION FINANCIÈRE PRUDENTE ET PAYANTE

Au même titre que les cotisations sociales, la gestion des produits financiers favorise l'équilibre à long terme des régimes de l'IRCEC. Grâce à un pilotage efficient et à une année favorable sur les marchés, le résultat financier du régime atteint 16 millions d'euros en 2023.

L'année 2023 a été favorable pour les marchés financiers. Si bien que le régime a pu comptabiliser des cessions de fonds et autres produits financiers. Il dispose ainsi d'un résultat positif de 16 millions d'euros en 2023 (contre -2 millions en 2022).

Cet excédent s'explique par différents facteurs. D'une part, la conjoncture favorable sur les marchés financiers en 2023, associée à des cessions de fonds dédiés et ouverts, a joué un rôle majeur. D'autre part, le régime a pu enregistrer des revenus de comptes à terme et de distributions. L'excédent constaté correspond à un rendement financier « théorique » brut de 2,7%. Mais, en tenant compte de l'inflation, le rendement financier net du RAAP s'établit à -2,1%, hors plus-values latentes non comptabilisées.

Sur deux décennies (de 2004 à 2023), hors plus-values latentes, la gestion financière des réserves du régime a permis de dégager un rendement net

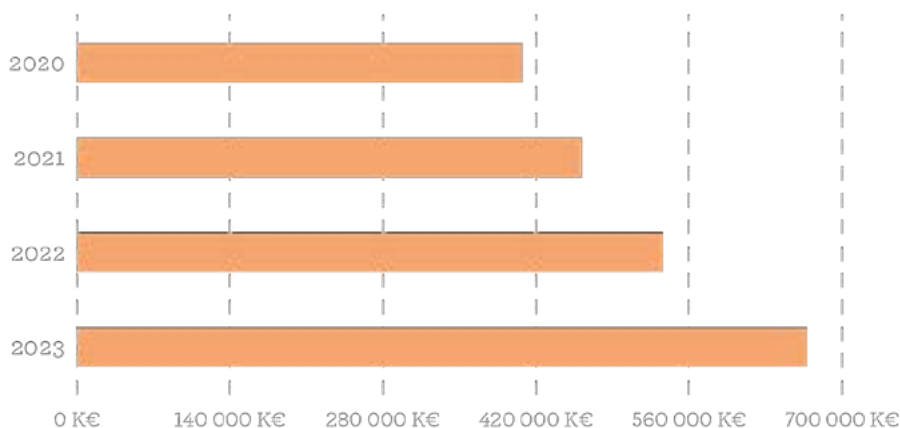
moyen de 1,6%. Entre 2004 et 2007, celui-ci s'établissait à 5,1%, puis il a chuté à 0,6% sur la période 2008-2016. Entre 2017 et 2023, ce rendement net est de 1,6% grâce à une année 2017 exceptionnelle en termes de résultat financier. En effet, cette même année, le régime a opéré une cession de fonds, engendrant des plus-values pour 40 millions d'euros.

De même, durant l'année 2021, 16 millions de plus-values ont été enregistrées par le biais d'opérations d'achats/ventes simultanées en fin d'année.

Plus généralement, à l'exception des cessions réalisées en 2017 et 2021, le régime n'a pas réalisé ses plus-values au 31 décembre des autres années. En conséquence, celles-ci ne sont pas comptabilisées mais font l'objet d'une mention dans le bilan 2023.

En intégrant le résultat 2023, les réserves du RAAP atteignent 707 millions d'euros en fin d'exercice, soit vingt-cinq années de prestations.

MONTANTS DES PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE RAAP (EN VALEURS D'ACQUISITION)



1,6 %

C'est le rendement net moyen que la gestion financière des réserves du régime a permis de dégager entre 2004 et 2023.

UNE NORMALISATION DES EFFECTIFS AU RAAP

Le nombre de cotisants au régime complémentaire du RAAP est en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2022. La liquidation post-Covid des générations issues du *baby-boom* entraîne une progression du nombre de retraités et ayants droit.

Sur les trois régimes complémentaires gérés par l'IRCEC, qui rassemblent 92 011 adhérents en 2023 (en tenant compte des adhérents qui cumulent emploi et retraite), la majorité relève du RAAP.

Parmi les cotisants au RAAP, 5 795 sont également rattachés au RACD, 3 409 au RACL et 617 cotisent simultanément aux trois régimes gérés par l'IRCEC. Le nombre des cotisants au RAAP atteint 47 198 en 2023, soit une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est à analyser au regard du nouveau mode de transmission des revenus artistiques. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) qui transmet les déclarations de droits d'auteur à l'IRCEC, en lieu et place de l'Agessa et de la Maison des artistes (MDA). Or le dispositif est monté petit à petit en charge et s'est désormais normalisé. Ainsi, depuis 2022, l'effectif de cotisants au RAAP a retrouvé le niveau observé lors des exercices antérieurs à 2020.

Depuis 2014, les effectifs de cotisants au RAAP adoptent un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %. Dès 2017,

année de réforme du régime, avec la mise en place d'une cotisation proportionnelle aux revenus artistiques de l'artiste-auteur, le taux de croissance annuelle moyen atteint 1,7 %. Il est probable que la montée en charge de la nouvelle procédure de transmission des droits d'auteur et assimilés soit désormais achevée du côté de l'Acos et que le RAAP retrouve à l'avenir une évolution de ses effectifs de cotisants simplement corrélée à la conjoncture économique du secteur culturel.

En outre, le RAAP compte 22 217 retraités (dont environ 9 % bénéficiaires d'une pension de réversion). En 2023, l'effectif global des retraités au RAAP a crû de 14 % et celui des bénéficiaires d'une pension de réversion de 10 %. Ces fortes hausses peuvent s'expliquer par la structure démographique du régime, en lien avec la liquidation de la retraite des générations issues du *baby-boom*. Historiquement, on constate un recul de la durée de carrière des retraités du RAAP. Quand elle était de l'ordre de vingt-cinq ans pour les générations ayant liquidé leur retraite dans les années 2000, elle est de l'ordre de vingt ans ces trois dernières années.

46 ans

d'âge moyen pour les cotisants
au RAAP en 2023

65 ans

d'âge moyen de départ à la retraite
au titre du RAAP en 2023

Le RAAP est le régime complémentaire commun à l'ensemble des artistes-auteurs, qu'ils soient auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs ou compositeurs lyriques, auteurs dramatiques ou non dramatiques, auteurs de cinéma et de l'audiovisuel.

COTISANTS EN 2023

En 2023, les effectifs ont progressé de 4 % par rapport à 2022. Cette hausse peut s'expliquer par la montée en charge du mode de transmission des revenus, désormais assuré par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), et par la fin de la période Covid-19.

Depuis 2014, les effectifs restent dans une fourchette oscillant entre 38 000 et 47 000 cotisants. Les hommes présentent une durée d'affiliation moyenne de 10,3 ans. Pour les femmes, l'ancienneté dans le régime atteint 8,7 ans.

La profession la plus représentée est le graphisme, avec 23 % des effectifs. Suivent les écrivains, plasticiens, photographes et compositeurs, avec chacun de 8 à 9 % des cotisants en 2023. Tous les autres métiers totalisent moins de 5 % de l'effectif.



60 %
d'hommes

47 ans
d'âge moyen



40 %
de femmes

45 ans
d'âge moyen

47 198

cotisants

+ 4 %

de cotisants en 2023
(dont 3 387 nouveaux affiliés)

23 %

de graphistes

39 057 €

de revenus artistiques moyens
(+ 2,7 % par rapport à 2022)

10 ans

de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2023

Le nombre de prestataires du RAAP a progressé en 2023 de 14 % en droits propres et en droits dérivés. Cela représente un effectif de 22 217 bénéficiaires. Les retraités de droits propres ont 72 ans en moyenne et disposent d'une pension annuelle de 1 308 €.

Ils sont 2 666 à avoir liquidé leurs droits à la retraite en 2023. Ces nouveaux pensionnés sont en moyenne âgés de 65 ans, mais 52 % d'entre eux ont liquidé leur retraite du RAAP entre 60 et 65 ans. Ils disposent d'une pension moyenne de 971 €. Les pensions de réversion, versées quasi exclusivement (94 %) à des femmes de 78 ans, s'élèvent à 853 € en moyenne.



70 %
d'hommes

1 323 €
de pension moyenne



30 %
de femmes

1 276 €
de pension moyenne

20 236

prestataires de droits propres

1 981

bénéficiaires de droits dérivés
(pension de réversion)

1 308 €

de pension moyenne
(droits propres)

21,6 ans

de carrière en moyenne

LE RACD RESTE STABLE

Le RACD maintient une stabilité déjà observée en 2022. Porté par un excellent taux de recouvrement, le régime peut assurer vingt et une années de prestations. Ses comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de l'IRCEC.

21 années

de prestations détenues
dans les réserves

839 €

de cotisation moyenne au RACD

8 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP
(sur les revenus soumis
à cotisation au RACD)

4,23 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

0,398 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

Le RACD couvre dès le premier euro les auteurs dramatiques, les auteurs de cinéma et de l'audio-visuel, qu'ils soient précomptés par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ou les sociétés de production. Le RACD a ainsi vu le nombre de ses cotisants grimper très rapidement avec la mise en place du précompte producteur à partir du 1^{er} janvier 2005. Depuis cet exercice, les cotisations du régime se sont fortement accrues, pour atteindre près de 21 millions d'euros en 2011. Le rythme de leur progression a ensuite été moins fort : il augmente de 3 % en moyenne annuelle, pour représenter 24 millions en 2023.

Comme dans tous les régimes de retraite, générations issues du *baby-boom* obligent, les charges de prestations progressent un peu plus vivement (+ 4 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années). L'évolution contrastée des cotisants et des prestataires n'empêche cependant pas le régime de dégager un excédent significatif en 2023. De quoi continuer à faire progresser ses réserves, qui se montent à 260 millions d'euros en 2023, une fois le résultat affecté. Comme le RAAP, le RACD est un régime par points. Valeurs

d'achat et de service ont évolué de manière synchrone de 2007 à 2019. Quant au rendement technique (rapport entre valeur de service et valeur d'achat), il s'est stabilisé à 10 % sur toute la période. En 2020, le régime a entamé une décroissance de son rendement technique, pour arriver à 9,4 % en 2023. Bien qu'inférieur d'un point et demi par rapport à celui du RAAP, le taux de rendement du RACD conserve un niveau élevé. Rappelons, à titre de comparaison, que celui des régimes complémentaires de salariés est désormais inférieur à 6 % (5,7 % en 2023).

Les projections actuarielles du RACD ont été actualisées en 2022. Le scénario central montre qu'en l'état des paramètres du régime, un premier déficit technique est possible en 2034 et qu'il pourrait conduire à un épuisement des réserves en 2062. Pour maintenir la pérennité du RACD sur le long terme, les valeurs d'achat et de service, ainsi que le rendement technique, sont placés sous surveillance régulière via des études actuarielles. En effet, une diminution lente mais régulière devrait prévenir des éventuels déficits techniques, les produits financiers permettant de les compenser. Le régime pourrait alors maintenir sa viabilité à très long terme.

PERFORMANCE DU RÉGIME

98 %

de taux d'encaissement

Grâce au prélèvement à la source des cotisations, le taux d'encaissement au RACD frôle les 100 %, comme en 2022. S'ajoute la prise en main de l'espace en ligne par les producteurs audiovisuels (www.ircec.fr), qui y déclarent trimestriellement les auteurs et y règlent les cotisations RAAP et RACD afférentes.

260 M€

de réserves

Comme le RAAP, le RACD est un régime par répartition qui s'appuie sur des réserves. En intégrant le résultat 2023, celles du RACD devraient atteindre 260 millions d'euros en fin d'exercice, soit l'équivalent de vingt et une années de prestations. Cet indicateur était de treize ans lors de la mise en place du précompte producteur, en 2005.

9,4 M€

de résultat technique

Le résultat technique du RACD varie de 5 à 9 millions d'euros par an sur les dernières années. En 2023, il est de 9,4 millions. Les deux années de crise sanitaire de la Covid-19 en 2020 et 2021 n'étant ici que purement conjoncturelles, il est à un niveau conforme à celui des années antérieures.

COTISANTS EN 2023

Sur une décennie, le nombre de cotisants au RACD progresse annuellement de 4,2 % en moyenne (+ 46 % entre 2014 et 2023). Rien qu'en 2023, il a augmenté de 17,6 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 27 313. Pour près des trois quarts d'entre eux, c'est le seul régime complémentaire en tant qu'auteur, faute de droits d'auteur suffisants pour cotiser également au RAAP. Les deux tiers des cotisants déclarent une profession relevant des arts dramatiques (84 %), surtout portés par les réalisateurs (48 %), les scénaristes (17 %) et les auteurs d'œuvres audiovisuelles (11 %). Ils affichent un revenu annuel moyen de 12 636 €. Les auteurs de sketches et les scénaristes ont les revenus moyens les plus élevés (51 380 € et 29 334 €). À l'opposé, auteurs d'œuvres audiovisuelles et réalisateurs ont des revenus plus faibles (4 979 € et 7 996 €).



64 %
d'hommes

50 ans
d'âge moyen



36 %
de femmes

47 ans
d'âge moyen

27 313

cotisants

+ 17,6 %

de cotisants en 2023
(dont 3 170 nouveaux affiliés)

48 %

de réalisateurs

11 948 €

de revenus artistiques moyens
(- 5,3 % par rapport à 2022)

12 ans

de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2023

Le dynamisme de la démographie des prestataires du RACD (+10,9 % en moyenne annuelle depuis 2011) se confirme en 2023 avec 7 574 pensionnés RACD, soit 759 de plus qu'en 2022 (+ 11,1 %). Les retraités de droits propres ont liquidé leur pension en 2023 à l'âge moyen de 65 ans, hommes et femmes, à un niveau moyen de pension plus faible (1 343 euros) que les retraités plus anciens. Historiquement, et à l'inverse du RAAP, la durée de carrière des retraités du RACD s'allonge. Elle atteint vingt-cinq ans sur les trois dernières années, alors qu'elle était de vingt ans au début des années 2000. Cette évolution s'est opérée lorsque le régime a commencé à affilier les auteurs par l'intermédiaire des sociétés de production.



71 %
d'hommes

1 790 €
de pension moyenne



29 %
de femmes

1 327 €
de pension moyenne

6 909

prestataires de droits propres

665

bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

1 658 €

de pension moyenne
(droits propres)

24,1 ans

de carrière en moyenne

LE RACL VIABLE À LONG TERME

En maintenant un cap prudent, le pilotage du RACL permet à ce dernier de dégager des résultats positifs. Il dispose ainsi de près de 78 millions d'euros en 2023. Ses comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de l'IRCEC.

Si l'effectif cotisant dans le régime est relativement stable depuis 2014 (année de l'abaissement du seuil d'affiliation au RACL), les exercices 2022 et 2023 se caractérisent néanmoins par une chute de cet effectif d'environ 700 auteurs, qui semble liée à la crise de la Covid-19. Notons d'ores et déjà que les informations relatives à l'exercice 2024 montrent un retour à la normale. La dynamique de l'effectif de pensionnés est pour sa part relativement modérée (8,7% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années). Voilà pourquoi le régime demeure équilibré en 2023. Avec des réserves de près de 78 millions d'euros, le RACL est capable d'assurer sept années de prestations à la clôture de l'exercice 2023.

Comme le RAAP et le RACD, le RACL est un régime par points. Le rapport entre valeur de service du point et valeur d'achat décroît régulièrement depuis deux décennies. Le rendement technique s'élève à 6,1% en 2023, soit plus de moitié moins qu'au début des années 2000. Cette baisse continue résulte d'une politique de maintien de la péren-

nité du régime de la part du Conseil d'administration du RACL. Ce rendement technique reste supérieur à celui des régimes complémentaires de salariés (5,7% en 2023). Très inférieur à ceux du RAAP et du RACD, ce taux n'en est pas moins sous surveillance, en raison des caractéristiques démographiques.

Cette surveillance s'appuie sur les études actuarielles. Selon ces dernières, une diminution lente mais régulière du rendement technique permettra de contenir d'éventuels déficits techniques dans un horizon d'un minimum de dix ans. D'autant que, grâce à une compensation obtenue via les produits financiers, le régime peut en effet assurer sa viabilité à très long terme. Le scénario central des projections actuarielles du régime montre, d'une part, que l'horizon du premier déficit technique est attendu en 2031, et d'autre part, que les réserves du régime permettent non seulement de compenser ces déficits, mais que celles-ci demeurent positives à l'horizon de l'étude, à savoir en 2070. Le RACL est donc viable sur une longue période. Ces projections seront intégralement actualisées en 2024.

7 années

de prestations détenues
dans les réserves

1 568 €

de cotisation moyenne au RACL

6,5 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP
(sur revenus soumis à cotisation
au RACD et/ou RACL)

9,436 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

0,576 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

PERFORMANCE DU RÉGIME

99 %

de taux d'encaissement

Étant retenues à la source par la Sacem sur les droits qu'elle répartit, les cotisations voient leur taux d'encaissement osciller de 96 à 99% selon les années. Depuis 2012, les cotisations exigibles progressent, en moyenne, de 3% par an. En hausse de 5% en 2023, elles représentent une masse financière de 11,4 millions d'euros.

78 M€

de réserves

Avec l'affectation du résultat comptable de 2023, les réserves du RACL atteignent 78 millions d'euros fin 2023. Les produits financiers dégagés par ces réserves contribuent aux conditions de l'équilibre financier à long terme du régime. En hausse de 1 million par rapport à 2022, ces réserves représentent l'équivalent de sept années de prestations.

- 0,22 M€

de résultat technique

Le résultat technique est à peine à l'équilibre en 2023. Outre la progression différenciée des produits (-0,1 M€) et des charges (+0,8 M€), il s'explique par la chute des effectifs de cotisants constatée en 2022, et non compensée en 2023. Comme au RACD, les frais de gestion administrative sont contenus, et même en légère baisse.

COTISANTS EN 2023

En 2023, le RACL compte 7 255 cotisants (+0,6% par rapport à 2022). Un effectif relativement stable depuis 2014. Si plus de la moitié de ces cotisants sont aussi affiliés au RAAP, 41% cotisent uniquement au RACL du fait de la différence entre les seuils d'affiliation des deux régimes. Dans cette population, sept cotisants sur dix déclarent une profession relevant du secteur des arts lyriques, surtout portée par les compositeurs. Les auteurs afférents aux arts lyriques présentent une ancienneté dans le régime de treize ans et un revenu annuel moyen de 33 268 €. Les seuls compositeurs affichent un revenu moyen de 34 187 € et quinze ans d'ancienneté. Près de 9% des cotisants déclarent une profession relevant des arts dramatiques et présentent vingt ans d'ancienneté, pour un revenu moyen de 21 005 €. Cette catégorie est surtout portée par les réalisateurs.



85 %
d'hommes

48 ans
d'âge moyen



15 %
de femmes

47 ans
d'âge moyen

7 255
cotisants

+ 0,6 %
de cotisants en 2023
(dont 824 nouveaux affiliés)

70 %
de professionnels des arts lyriques

27 964 €
de revenus artistiques moyens
(+5,4% par rapport à 2022)

13 ans
de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2023

Le nombre de prestataires du RACL (3 312) croît de 8,5% en 2023. Cette progression est conforme au taux de croissance annuel moyen observé depuis 2014 (+9%). Près de neuf pensionnés sur dix sont des prestataires de droits propres. Ils sont en moyenne âgés de 72 ans et perçoivent 3 594 € de pension. Courant 2023, 294 nouveaux retraités ont liquidé leur pension. Ils l'ont fait à l'âge moyen de 66 ans et pour un niveau de pension de 2 411 €, soit à un niveau inférieur à celui des plus anciens. Le nombre de bénéficiaires de droits dérivés augmente de 4,4%. Les 473 conjoints d'auteurs concernés sont des femmes, âgées en moyenne de 78 ans. Leur pension de réversion moyenne atteint 2 507 € en 2023.



86 %
d'hommes

3 795 €
de pension moyenne



14 %
de femmes

2 397 €
de pension moyenne

2 839
prestataires de droits propres

473
bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

3 594 €
de pension moyenne
(droits propres)

27,2 ans
de carrière en moyenne

UNE GESTION DIVERSIFIÉE ET PERFORMANTE

L'exercice 2023 s'est clôturé sur un résultat positif de 118 millions d'euros, après un résultat positif de 83 millions d'euros en 2022.

Dans la continuité des années précédentes, les comptes 2023 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC.

La différence de 35 millions d'euros entre ces deux exercices s'explique à la fois par une variation du résultat technique (en hausse de 5 millions d'euros) et du résultat financier (en hausse de 30 millions d'euros).

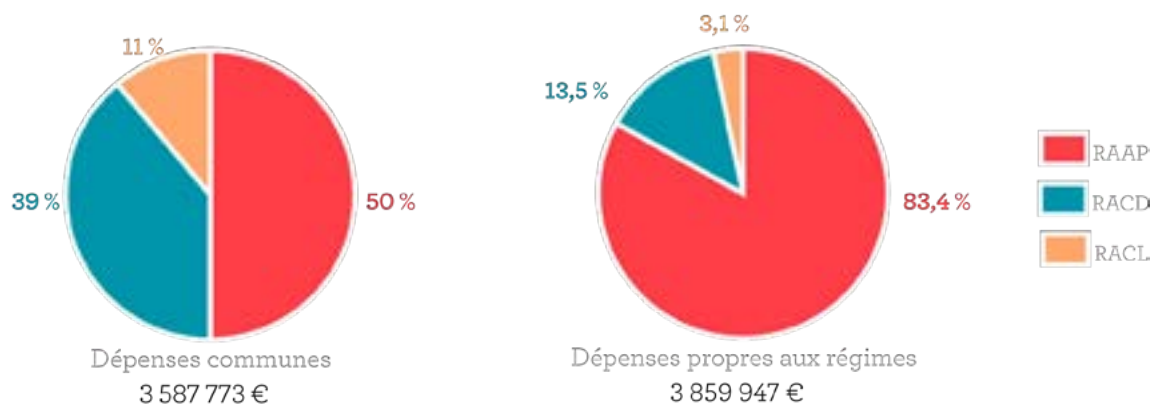
Concernant le résultat technique, l'écart est principalement lié, comme l'année précédente, à une augmentation des cotisations, associée à une diminution de la provision sur les cotisations non recouvrées.

Nous constatons également une augmentation des prestations versées, associée à une hausse du nombre de prestataires.

Après une année 2022 défavorable aux marchés financiers, l'année 2023 s'est révélée plus favorable aux placements sur les marchés cotés (hausse de 13 % au 31 décembre 2023). En revanche, les fonds immobiliers ont subi une baisse des valorisations au 31 décembre, entraînant ainsi une provision complémentaire à celle de 2022.

La variation entre 2022 et 2023 (en hausse de 30 millions d'euros) est donc constituée à la fois de réalisations de plus-values sur 2023 (en hausse de 17 millions d'euros) et de produits financiers sur des distributions et rémunérations de comptes (en hausse de 7 millions d'euros), mais aussi d'une diminution des provisions de 6 millions d'euros.

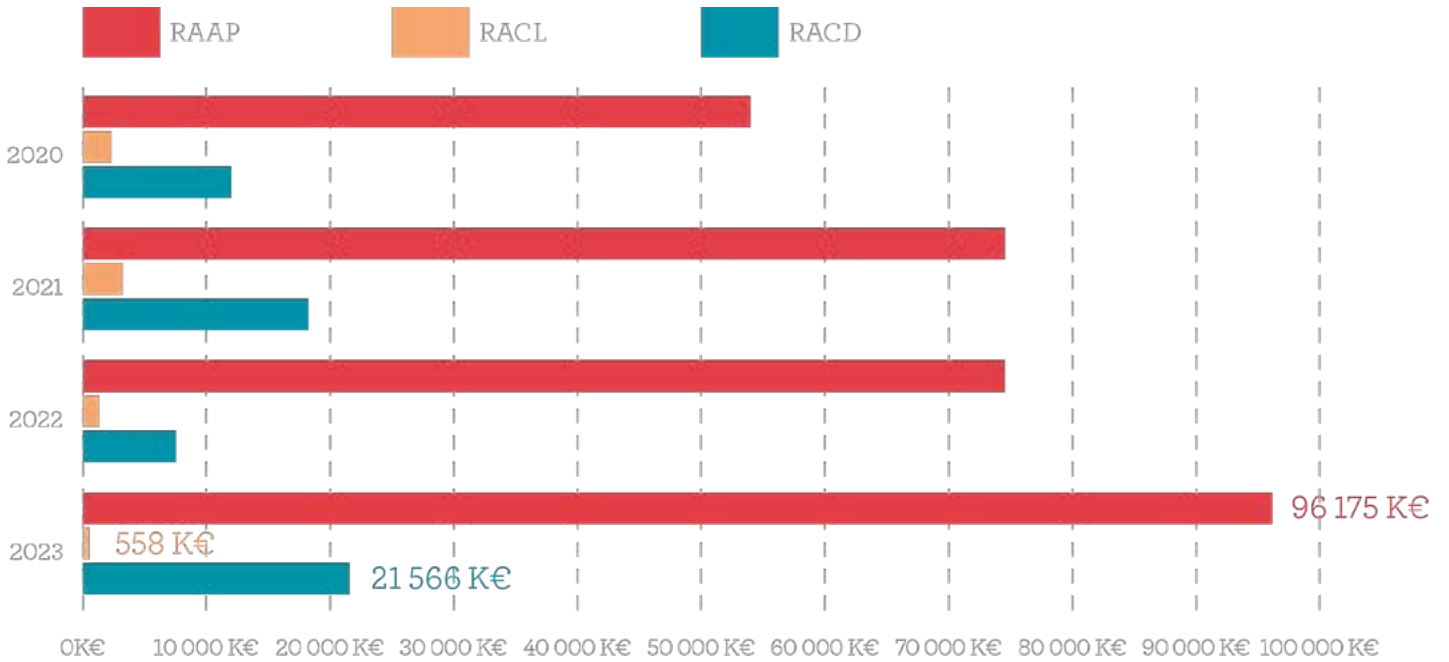
GESTION ADMINISTRATIVE DE L'IRCEC EN 2023



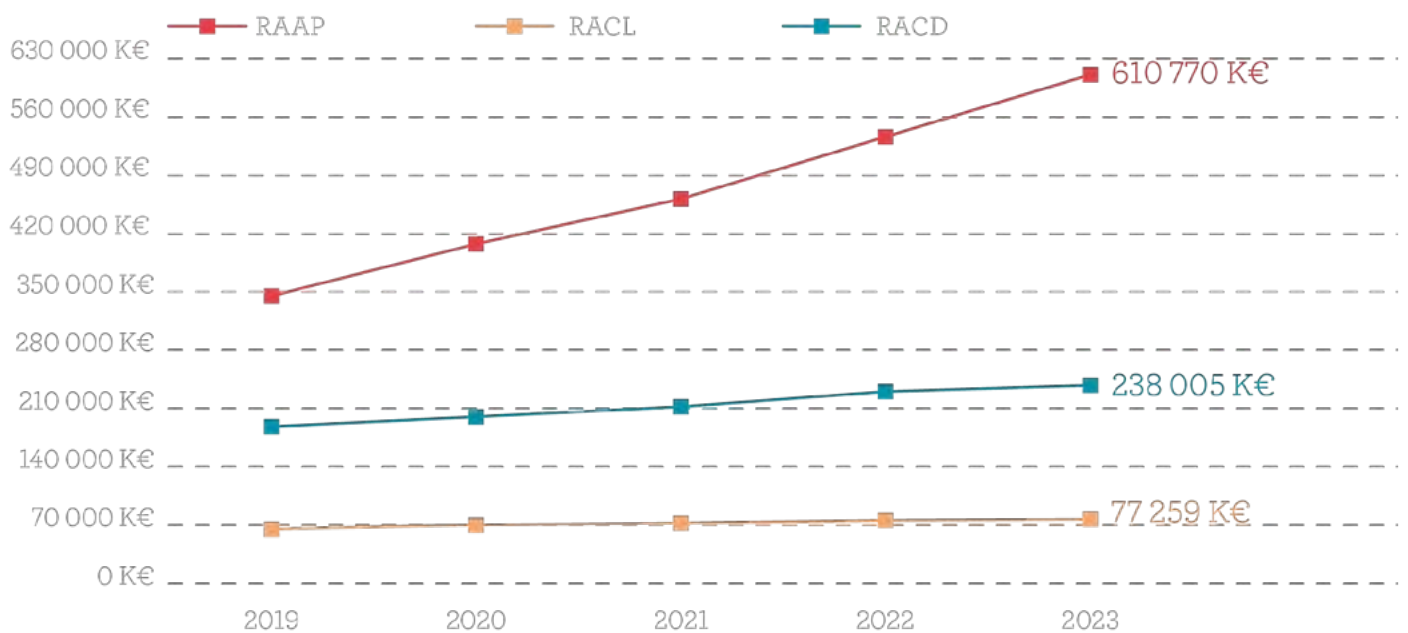
RÉSULTATS ANALYTIQUES COMPARATIFS PAR RÉGIME (EN K€)

	RAAP		RACD		RAFL		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Cotisations/prestations	84 844	80 752	11 640	10 616	344	578	96 828	91 946
Gestion administrative	-4 926	-4 521	-1 922	-1 905	-513	-526	-7 361	-6 952
Placements mobiliers et immobiliers	16 257	-1 662	11 847	-1 171	727	1 274	28 831	-1 559
TOTAUX	96 175	74 569	21 565	7 540	558	1 326	118 298	83 435

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

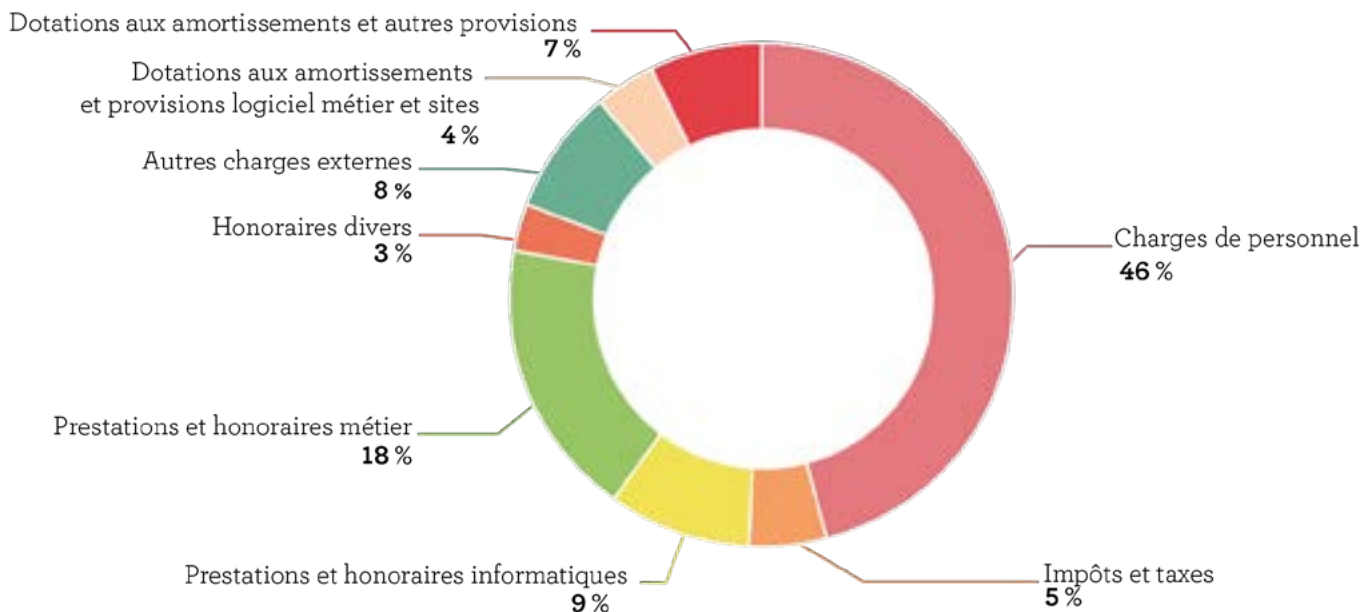


ÉVOLUTION DES RÉSERVES



Évolution des réserves (avant affectation du résultat comptable 2023).

RÉPARTITION DES CHARGES DE GESTION COURANTE



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET IMPACT SUR LES COMPTES 2023

COTISATIONS

Dans leur globalité, les cotisations 2023 ont entamé une progression de 6,4 %, associée à une hausse du nombre de cotisants de 7,8 %. Cette augmentation est principalement en faveur du RACD et du RAAP. Le RACL a, lui, maintenu son niveau de cotisations.

DES MARCHÉS FINANCIERS FAVORABLES

Les marchés financiers ont été favorables tout au long de l'année, jusqu'à permettre aux placements cotés des trois régimes d'afficher un rendement de +13 % au 31 décembre 2023.

Les marchés actions ont profité de la dissipation des craintes liées à l'approvisionnement en gaz naturel, puis de la baisse des taux longs, consécutive au recul rapide des prix de l'énergie et au ralentissement du rythme de l'inflation. Au dernier trimestre, les marchés ont redoublé d'optimisme en anticipant les premières baisses des taux directeurs des Banques centrales.

Dans ce contexte, les investissements réalisés au cours de l'année s'élèvent à 110 millions d'euros (222 millions d'euros d'achat et 112 millions d'euros de cession).

RÉPARTITION DE L'ALLOCATION D'ACTIFS

Dans son objectif de diversification, de recherche de performance et de diminution des frais de gestion, l'IRCEC a ouvert et investi, en 2023, trois nouveaux fonds dédiés. Ces fonds, en notation extra-financière européenne SFDR 8 (*lire pp. 30 et 31*), couvrent les actions internationales, les obligations de la zone euro et les obligations convertibles. Notre politique de placements diversifiée poursuit sa ligne directrice visant à exclure tout placement spéculatif ou non conforme aux critères éthiques de l'IRCEC.

Afin de s'assurer une plus grande diversification en matière de placements cotés, l'IRCEC dispose au total de sept fonds dédiés, couvrant les principales classes d'actifs tels que les actions, les obligations et les obligations convertibles.

COMPTE DE RÉSULTAT

	EXERCICE 2023 EN €	EXERCICE 2022 EN €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
A - Produits de gestion technique	149 143 151	140 077 285
Cotisations sociales et produits affectés	138 823 100	129 582 373
Produits techniques	6 439 994	6 652 452
Reprises sur provisions et dépréciations	3 880 057	3 842 460
B - Produits de gestion courante	512 651	802 923
Ventes de produits et prestations de services	86 479	90 253
Divers produits de gestion courante	426 171	506 909
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	205 761
I - TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (A + B)	149 655 802	140 880 208
CHARGES D'EXPLOITATION		
C - Charges de gestion technique	52 317 816	48 146 041
Prestations sociales	52 161 680	46 433 942
Charges techniques, transferts, subventions et contributions	20 903	1 657
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	135 234	1 710 443
D - Charges de gestion courante	8 004 298	7 672 072
Achats	90 009	71 228
Autres charges externes	3 010 644	2 871 797
Impôts, taxes et versements assimilés	387 689	364 142
Charges de personnel	3 363 687	3 177 743
Diverses charges de gestion courante	53 625	56 871
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 098 644	1 130 291
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (C + D)	60 322 114	55 818 114
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	89 333 687	85 062 094
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur opérations de gestion courante	31 946 552	5 818 378
Autres produits financiers et transferts de charges financières	5 933 581	1 553 426
III - TOTAL PRODUITS FINANCIERS	37 880 133	7 371 804
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières sur opérations de gestion courante	2 230 538	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	6 249 351	8 701 790
IV - TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	8 479 889	8 701 790
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	29 400 245	-1 329 986
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	118 733 932	83 732 107
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
V - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations techniques	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	652	574
VI - TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	652	574
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 652	- 574
VII - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS	434 761	296 398
Total impôts sur les bénéfices et assimilés	434 761	296 398
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	187 535 935	148 252 011
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	69 237 416	64 816 876
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (total produits - total charges)	118 298 519	83 435 135

BILAN ACTIF

	AU 31/12/2023			AU 31/12/2022
	BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET EN €	NET EN €
ACTIF IMMOBILISÉ				
A - Immobilisations incorporelles	4 706 450	4 170 051	536 399	675 611
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	4 660 250	4 170 051	490 199	651 984
Immobilisations incorporelles en cours	46 200	-	46 200	23 627
B - Immobilisations corporelles	30 414 604	3 687 178	26 727 425	27 105 210
Terrains	10 600 000	-	10 600 000	10 600 000
Constructions	19 256 271	3 372 480	15 883 790	16 364 861
Autres immobilisations corporelles	558 333	314 698	243 634	98 054
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	42 295
C - Immobilisations financières	723 517 193	8 256 436	715 260 757	530 252 707
Titres immobilisés	723 517 193	8 256 436	715 260 757	530 252 707
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (A + B + C)	758 638 247	16 113 665	742 524 581	558 033 528
ACTIF CIRCULANT				
D - Stocks et en-cours	-	-	-	-
E - Avances et acomptes versés	102 021	52 792	49 229	53 915
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	5 256
Prestataires débiteurs	102 021	52 792	49 229	48 659
F - Créances d'exploitation	90 394 572	60 569 844	29 824 729	28 392 650
Cotisants et comptes rattachés	78 250 187	60 569 844	17 680 343	18 182 128
Personnel et comptes rattachés	88	-	88	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 264	-	8 264	6 435
Entités publiques	9 449	-	9 449	8 742
Débiteurs divers	11 804 469	-	11 804 469	10 170 106
Comptes transitoires	322 116	-	322 116	25 239
G - Disponibilités	286 533 966	761 123	285 772 843	351 175 441
Valeurs mobilières de placement	86 036 905	761 123	85 275 783	123 403 784
Banques, établissements financiers et assimilés	200 497 061	-	200 497 061	227 771 657
H - Régularisations	26 328	-	26 328	25 113
Charges constatées d'avance	26 328	-	26 328	25 113
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT (D + E + F + G + H)	377 056 887	61 383 759	315 673 128	379 647 119
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II)	1 135 695 134	77 497 424	1 058 197 709	937 680 647

BILAN PASSIFAU 31/12/2023
EN €AU 31/12/2022
EN €

CAPITAUX PROPRES

A - Écarts de réévaluation

B - Autres réserves

Réserves de gestion technique-régime complémentaire RAAP

Réserves de gestion technique-régime complémentaire RACL

Réserves de gestion technique-régime complémentaire RACD

C - Report à nouveau

D - Résultats de l'exercice

Résultat de l'exercice-régime complémentaire RAAP

Résultat de l'exercice-action sociale RAAP

Résultat de l'exercice-régime complémentaire RACL

Résultat de l'exercice-action sociale RACL

Résultat de l'exercice-régime complémentaire RACD

Résultat de l'exercice-action sociale RACD

E - Subventions d'investissement

F - Provisions réglementées

I - TOTAL CAPITAUX PROPRES (A + B + C + D + E + F)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Autres provisions pour charges

II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DETTES

G - Dettes financières

Dépôts et cautionnements reçus

H - Cotisants créditeurs

Cotisants créditeurs

I - Dettes d'exploitation

Fournisseurs de biens et de services et comptes rattachés

Prestataires: versements directs aux assurés et aux allocataires

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

État: impôts divers

Organismes et autres régimes de sécurité sociale

Créditeurs divers

Comptes transitoires

J - Régularisation

Produits constatés d'avance

III - TOTAL DES DETTES (G + H + I + J)

TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III)

1 058 197 709

937 680 647

926 034 296

842 599 161

610 770 337

536 201 594

77 259 164

75 932 718

238 004 795

230 464 849

-

-

118 298 519

83 435 135

95 980 992

74 372 208

194 073

196 535

509 509

1 317 817

48 041

8 628

21 291 573

7 319 714

274 332

220 232

-

-

-

-

1 044 332 815

926 034 296

298 344

225 309

298 344

225 309

66 027

64 412

66 027

64 412

7 714 195

6 740 849

7 714 195

6 740 849

5 786 329

4 615 781

942 453

768 668

916 431

485 718

440 559

382 646

470 732

391 425

941 919

759 421

497 643

511 871

33 594

46 421

1 542 998

1 269 610

-

-

-

-

13 566 551

11 421 043

POLITIQUE DE PLACEMENTS ET GESTION DES RISQUES

PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE EN € AU 31/12/2023 (VALEURS BRUTES D'ACQUISITION)

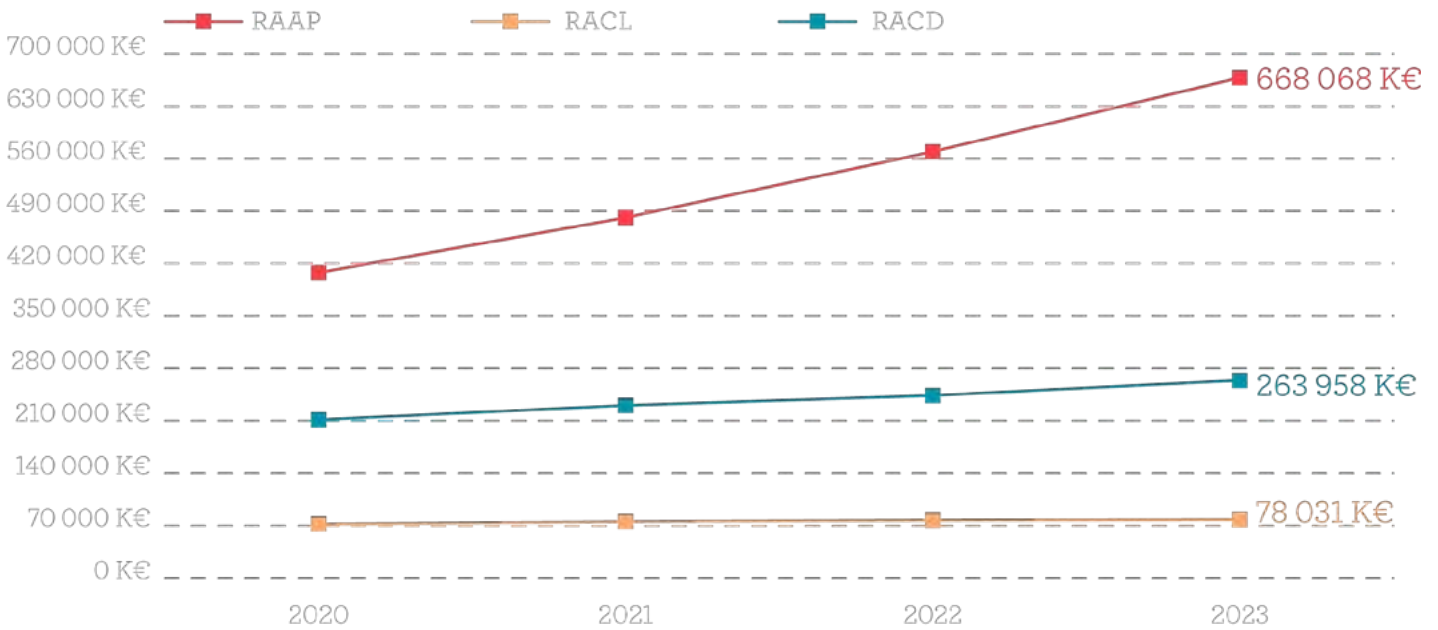
TITRES IMMOBILISÉS BRUTS				
Fonds dédiés diversifiés	370 785 238	163 214 262	49 737 893	583 737 393
Fonds non cotés	30 102 620	17 592 597	3 764 589	51 459 806
Fonds immobilier papier	45 965 153	33 781 353	8 573 568	88 320 074
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Fonds ouverts actions	12 691 220	-	-	12 691 220
Fonds ouverts obligations	27 555 537	10 000 000	2 000 000	39 555 537
FCP trésorerie	23 163 583	10 603 400	23 164	33 790 147
DISPONIBILITÉS*				
Banques comptes rémunérés	143 589 830	27 607 068	13 757 968	184 954 866
Banques comptes courants	14 214 743	1 159 619	173 685	15 548 047

PLACEMENTS IMMOBILIERS (PIERRE) EN € AU 31/12/2023* (VALEURS BRUTES)

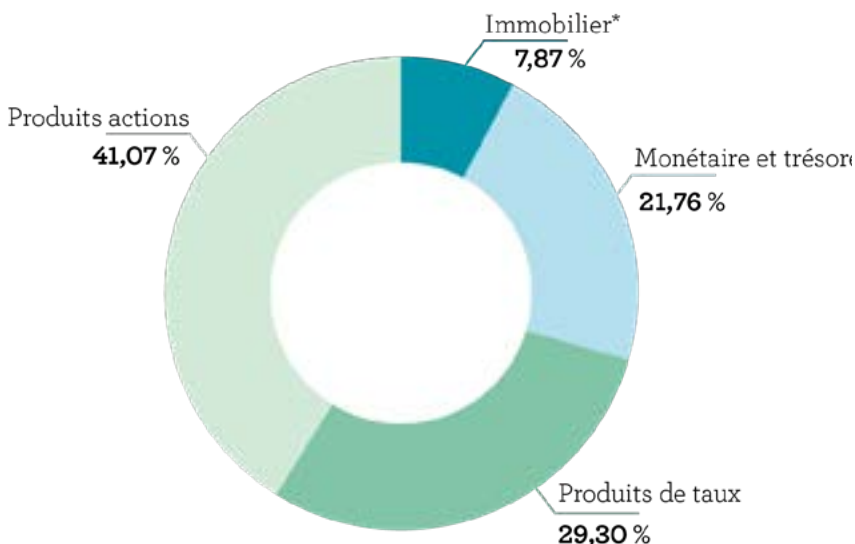
	RAAP	RACD	RACL	TOTAL
RUE DE LA VICTOIRE				
Quote-part siège social (en gestion administrative)	9 041 702	7 052 528	1 989 174	18 083 404
Quote-part en placements immobiliers (en gestion financière)	5 886 434	4 591 418	1 295 015	11 772 867
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	14 928 136	11 643 946	3 284 189	29 856 271

(*) Depuis la cession des immeubles en indivision, l'IRCEC a préféré investir dans l'immobilier « papier » (voir tableau ci-dessus).

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET TRÉSORERIE



RÉPARTITION DE L'ALLOCATION D'ACTIFS AU 31/12/2023 (VALEURS DE MARCHÉ)



(*) Fonds immobiliers « papier » et immobiliers « pierre » avec uniquement la partie en gestion financière.

Les marchés financiers se sont montrés favorables tout au long de l'année 2023, jusqu'à permettre aux portefeuilles des trois régimes de l'IRCEC d'afficher un rendement en hausse de 13% au 31 décembre 2023. Les opérations de cession effectuées ont permis la réalisation de plus-values et un apport significatif dans nos trois nouveaux fonds dédiés article 8 de la classification SFDR (Sustainable Finance Disclosure Régulation). Quant aux fonds immobiliers, ils ont subi une baisse des valorisations au 31 décembre, entraînant une provision complémentaire à celle de 2022.

INVESTIR DE MANIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'IRCEC poursuit depuis 2017 une démarche visant à améliorer la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des portefeuilles de ses régimes.

La gestion financière de l'IRCEC intègre depuis 2017 les notions portées par l'accord de Paris de 2015, incluant les risques et les conséquences du réchauffement climatique dans notre activité. La Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs a pris soin de renforcer, au moment de son autonomie, la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tant dans sa gestion quotidienne que dans ses investissements et ses placements financiers.

Des investissements ont notamment été réalisés dans des fonds spécialisés dans le développement d'infrastructures, ou encore le financement de sociétés de biotechnologie.

En 2024, l'IRCEC poursuivra le développement de sa politique d'investissement socialement responsable (ISR). Dans un environnement réglementaire mouvant, celle-ci permettra de définir un cadre extra-financier et des orientations en phase avec les convictions de l'institution.

Au cours de l'exercice 2023, les prospectus des fonds dédiés diversifiés et investis en actions de la zone euro (soit quatre fonds) ont fait l'objet d'une révision en ce sens. Désormais, l'ensemble des fonds dédiés se conforme à l'article 8 de la réglementation SFDR parue en 2021 et intègre des critères ESG lors de la sélection des investissements.

À ce jour, 89 % des en-cours investis à travers des fonds affichent une classification SFDR « article 8 », contre 33 % au 31 décembre 2022. L'IRCEC est un investisseur de long terme qui sélectionne ses investissements pour atteindre des objectifs de rendement nécessaires à la pérennité de ses trois régimes, tout en souhaitant accompagner la transition énergétique et les enjeux sociétaux.

Conformément à la loi énergie-climat (LEC) et pour la deuxième année consécutive, un rapport « Article 29 »* a été établi en 2023. L'étude porte sur l'ensemble des investissements cotés des trois régimes, soit 69 % des en-cours, et compare les résultats à un indice de référence composé de l'Euro Stoxx 50, complété de quatre banques françaises pour prendre en compte au mieux les en-cours significatifs investis en produits bancaires, comme les comptes à terme. Elle fait apparaître, entre autres, une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence et de faibles niveaux de controverse ESG qualifiés de forts ou extrêmes (moins de 5 % du portefeuille).

(* Rapport publié sur le site de l'Ademe.

2017

Inscription dans notre gestion financière des notions portées par l'accord de Paris sur le climat

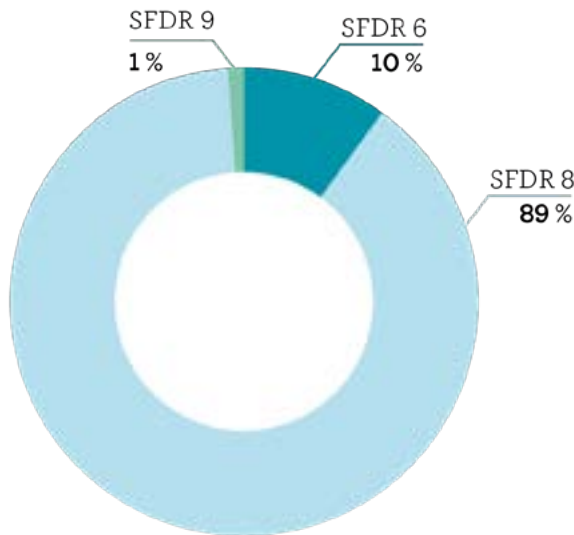
ESG

Le terme « facteurs ESG » se rapporte aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une société

LEC

La loi énergie-climat, adoptée le 8 novembre 2019, s'inscrit dans la continuité de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

RÉPARTITION DES PRODUITS INVESTIS PAR CATÉGORIE SFDR



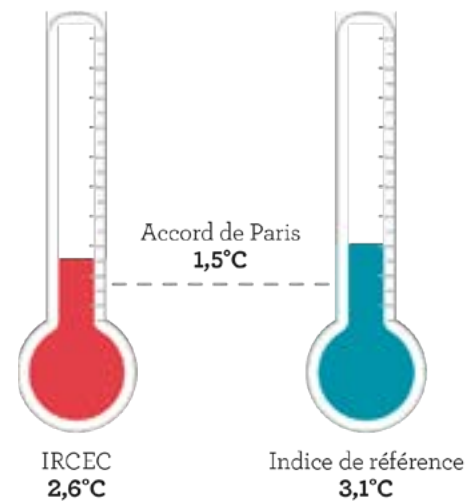
Cette classification correspond à celle mentionnée dans les prospectus des fonds dédiés.

SFDR 6 : produits ne pouvant pas faire état de caractéristiques durables dans leur communication aux investisseurs.

SFDR 8 : produits présentant des caractéristiques durables en tenant compte des critères ESG dans le cadre de leur processus d'investissement, mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable.

SFDR 9 : produits financiers présentant un objectif d'investissement durable.

ANALYSE DE LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE



L'accord de Paris de 2015 a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète de + 1,5 °C par rapport à la période 1850-1900. La part du portefeuille d'actifs de l'IRCEC étudiée (actifs cotés) contribue à ce stade à une tendance de réchauffement de 2,6 °C, contre 3,1 °C pour l'indice de référence*.

(*) Composition : 70 % Euro Stoxx 50 et 30 % des quatre principales banques françaises.

Source : Rapport article 29 établi par Hexagone Conseil (données Sustainalytics).

ÉMISSIONS CARBONE

Comparaison entre les portefeuilles de l'IRCEC et les indices de référence

	IRCEC	INDICE DE MARCHÉ
SCOPE 1 Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) produites par l'entreprise	42,19	46,12
SCOPE 2 Émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise	30,15	18,25
SCOPE 3 Émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise	321,26	540,21
Empreinte carbone	393,60 tCO ₂ /M€	578,19 tCO ₂ /M€
Intensité carbone	75,58 tCO ₂ /M€ CA	85,25 tCO ₂ /M€ CA

Source : Hexagone Conseil

IRCEC

BUREAU

Président : DELEIVINGNE Olivier
 Première vice-présidente : BAYARD Marie-Noëlle
 Second vice-président : BOTTI Christophe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

RAAP

BAYARD Marie-Noëlle
 (présidente du RAAP),
 MESTAS Joëlle,
 SALLES Anne-Sophie

HAY Julien,
 BOUJON Jean-Christophe

RACD

BOTTI Christophe
 (président du RACD),
 FANSTEN Jacques,
 MILLER-WAGNER Christine

VAN EFFENTERRE Bertrand,
 DUSSAUX Laurent

RACL

DELEIVINGNE Olivier
 (président du RACL),
 BERTRAN Vanessa,
 PERATHONER Serge

LEMESLE Claude,
 RIBOTTI David

COMMISSIONS

Administrateurs titulaires
 (par ordre de convocation)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

MESTAS Joëlle (IRCEC),
 TRIVIDIC Anne-Louise
 (RAAP), DUNOYER
 DE SEGONZAC Louis
 (RACD), DELEIVINGNE
 Olivier (RACL)

VAN EFFENTERRE
 Bertrand (IRCEC), BOUJON
 Jean-Christophe (RAAP),
 DUSSAUX Laurent (RACD),
 LEMESLE Claude (RACL)

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE ET D'ADMISSION EN NON-VALEUR

SALLES Anne-Sophie
 (IRCEC), BREDELLE Audrey
 (RAAP), BÉRAUD Luc
 (RACD), DELEIVINGNE
 Olivier (RACL)

MESTAS Joëlle (IRCEC),
 COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène (RAAP),
 GARENQ Vincent (RACD),
 CARCELES Martial (RACL)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

DUSSAUX Laurent (IRCEC),
 STORA Bernard (RAAP),
 GARENQ Vincent (RACD),
 RIBOTTI David (RACL)

BOTTI Christophe (IRCEC),
 ADELINÉ Marie (RAAP),
 LAMARI Nadine (RACD),
 PERATHONER Serge (RACL)

COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE (par ordre alphabétique)

BERTRAN Vanessa (RACL), CUENCA Catherine (RAAP),
 DHEYGRE Vincent (RACD)

RAAP

BUREAU

Présidente : BAYARD Marie-Noëlle
 Vice-présidente : MESTAS Joëlle
 Membres (par ordre alphabétique) : BERTRAN Vanessa,
 COURTOIS-REDOUTÉ Hélène, HAY Julien

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique
 pour chaque collège)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation
 pour chaque collège)

AUTEURS ET COMPOSITEURS DE MUSIQUE

DELEIVINGNE Olivier,
 RIBOTTI David

BERTRAN Vanessa

AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

NILLY Yves,
 SALLES Anne-Sophie

TRIVIDIC Anne-Louise,
 CUENCA Catherine

REPRÉSENTANT LES ARTISTES-AUTEURS

du domaine des arts graphiques

BAYARD Marie-Noëlle,
 BOUJON Jean-Christophe,
 LUCCHINO Jacques,
 TOUATI Cécile

ADELINÉ Marie,
 BREDELLE Audrey,
 VALETTE Clément,
 HERBERSTEIN CHAVANAT
 Elsa

du domaine des arts plastiques

COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène,
 MANOUVRIER Vincent

JEUDY Isabelle,
 PIERROT Sylvie

des domaines des arts photographiques et audiovisuels non dramatiques

BAUS Emmanuelle,
 RUDE Sandra

LAINÉ Rémi,
 HAY Julien

ÉCRIVAINS ET TRADUCTEURS LITTÉRAIRES

ASLANIDES Sophie,
 DEMOULIN Axelle

REMAUD Hélène,
 TERRIER Claude

PRESTATAIRES DE TOUTES PROFESSIONS

MESTAS Joëlle,
 STORA Bernard

CHÂTELAIN Évelyne,
 CHALENDAR Pierrette

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

ADELINÉ Marie,
 CHÂTELAIN Évelyne,
 LAINÉ Rémi,
 TRIVIDIC Anne-Louise

HERBERSTEIN CHAVANAT
 Elsa, SALLES Anne-Sophie,
 COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène, JEUDY Isabelle

COMMISSION DES PLACEMENTS

Présidente de droit : BAYARD Marie-Noëlle
 Membres : BAUS Emmanuelle, LUCCHINO Jacques

RACD

BUREAU

Président : BOTTI Christophe

Vice-présidente : LAMARI Nadine

Membres (par ordre alphabétique) : BÉRAUD Luc,
PAILLIEUX Charlotte, VAN EFFENTERRE Bertrand

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

BOTTI Christophe,
FREGONESE Anna,
GARENQ Vincent,
LAMARI Nadine

DHEYGRE Vincent,
DUSSAUX Laurent,
PAILLIEUX Charlotte,
DUNOYER DE SEGONZAC
Louis

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

BÉRAUD Luc,
FANSTEN Jacques

VAN EFFENTERRE Bertrand,
MILLER-WAGNER Christine

REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS

CAILLE François,
ZACCAGNINO Candice

ANTHOMÉ Nicolas,
ROUVEURE Ivan

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

DUSSAUX Laurent,
LAMARI Nadine,
MILLER-WAGNER Christine,
ZACCAGNINO Candice

FREGONESE Anna,
PAILLIEUX Charlotte,
DUNOYER DE SEGONZAC
Louis, ANTHOMÉ Nicolas

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : BOTTI Christophe

Membres : GARENQ Vincent,
VAN EFFENTERRE Bertrand

RACL

BUREAU

Président : DELEVINGNE Olivier

Vice-présidente : BERTRAN Vanessa

Membres (par ordre alphabétique) : ALIE Frédérique,
RIBOTTI David, TORDJMAN Mickaël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique
pour chaque collège)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation
pour chaque collège)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

BERTRAN Vanessa,
DELEVINGNE Olivier,
RIBOTTI David,
TORDJMAN Michael

ALIE Frédérique,
ANAÏS Élisabeth,
BERNARD Jean-Michel,
CHAHINE Khalil

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge

PELAY Michel,
CARCELES Martial

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

ANAÏS Élisabeth,
LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge,
RIBOTTI David

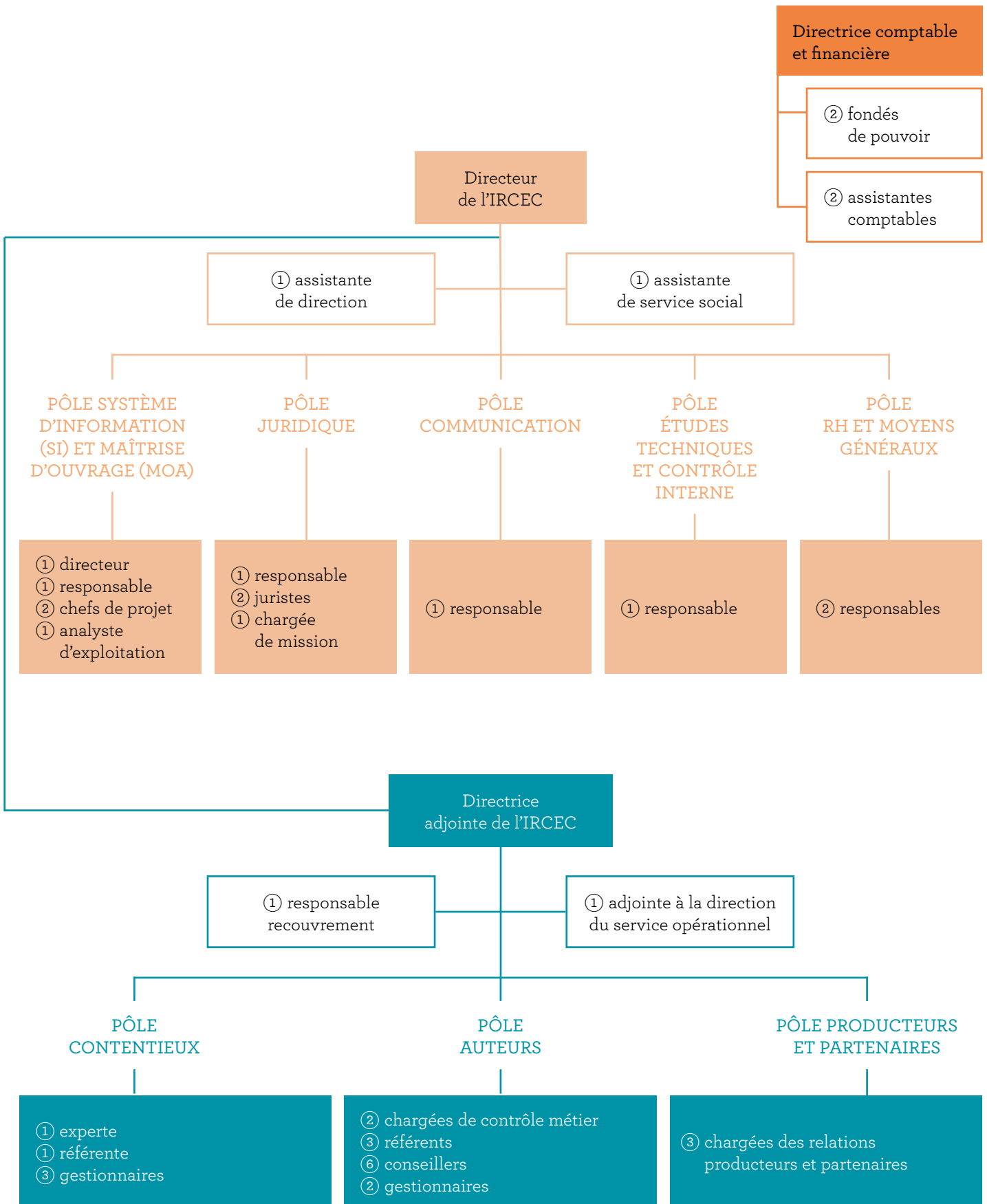
DELEVINGNE Olivier,
CARCELES Martial

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : DELEVINGNE Olivier
Membres : ALIE Frédérique, CARCELES Martial

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

La Commission de recours amiable (CRA) est une émanation du Conseil d'administration qui a pour mission de statuer sur les réclamations formulées par les adhérents suite au rejet d'une demande par les services administratifs de l'IRCEC au titre d'un ou de plusieurs régimes qu'elle gère. Ses décisions sont formalisées dans un procès-verbal transmis à la Mission nationale de contrôle (MNC), qui s'assure de la légalité des décisions prises et les valide ou les rejette. Sur l'année 2023, les membres de la CRA de l'IRCEC se sont prononcés sur 785 dossiers. Les principaux motifs de recours ont porté sur des demandes de révision de cotisations à la baisse (206 dossiers), des demandes de remise et remboursement de majorations de retard (113 dossiers) et de frais d'huissier (182 dossiers) et des contestations d'affiliation de fonctionnaires (85 dossiers).



Directeur de la publication : Victor Galvao

Responsable éditoriale, rédaction : Candice Moors

Conception, maquette et infographies, mise en page, rédaction et correction : Agence Dos Carré

Crédits (photographies et illustrations) : FaMo (couv.), Christian Chamourat (pp. 3 et 10), Gamelles pleines (p. 6), illustration de Roman Joly (vidéo Ircec, p. 6), Jacques Sierpinski (p. 7), Kandix (pp. 7 et 8), Estelle Declèenne (p. 8).

Impression : Paragon

© IRCEC, 2^e semestre 2024



IRCEC

30, rue de la Victoire, Paris-9^e
M° Le Peletier ou RER Auber

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi
de 9h45 à 16h30

www.ircec.fr



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs